



## Forfait post stationnement contestable?

-----  
Par jean6

Bonjour,

J'ai pris un pv pour non règlement du stationnement payant.

Mais j'aimerais votre avis:

Il y a un panneau qui indique un début de stationnement payant. On a les pointillé avec inscrit payant au sol mais le marquage "PAYANT" au sol est plus loin absent sur une vingtaine de mètres. Est ce un motif de contestation?

L'absence de numéro de rue est il un motif de contestation?

[img]http://media1.forumconstruire.com/photo/large/1975469.jpg?temp=1713278337[/img]

-----  
Par Carlos

Bonjour

L'absence de numéro de rue est un motif de contestation pour stationnement gênant ou très gênant afin que l'autorité puisse vérifier ou vous étiez garé.

S'il s'agit d'un défaut de paiement de stationnement et que toute la rue ou le secteur mentionné sur le FPS est payante , l'absence du numéro n'est pas un élément valable pour contester.

Cordialement

-----  
Par jean6

Merci pour votre réponse.

J'ai contesté pour le marquage au sol, on verra.